



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 60267

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'intégration sur le secteur de la formation des travailleurs sociaux. En dix ans, les effectifs des étudiants en formation ont baissé pour les assistants sociaux de 24 p 100, pour les éducateurs spécialisés de 10 p 100. Les crédits de la formation permanente ont été réduits d'un tiers en 1992. La mise en place de la commission collective de l'enfance inadaptée a entraîné une charge pour les centres de la formation de plus de 10 p 100 alors que les subventions de l'État pour 1992 ne croissent que de 1 p 100. De nombreux centres sont en déficit. En conséquence, les centres où se trouvent actuellement 15 000 étudiants doivent faire face à de nombreuses difficultés. Elle lui demande, alors que les besoins avec l'augmentation du chômage et de la précarité sont importants, quels sont les moyens financiers prévus pour faire face à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le fonctionnement des centres de formation des travailleurs sociaux est financé principalement par l'État. Selon les activités annexes développées par chaque établissement, des financements complémentaires peuvent être assurés par d'autres partenaires, collectivités territoriales notamment. Plus de 405 MF ont été prévus pour la formation initiale dans la loi de finance pour 1992. D'autre part, le Gouvernement, conformément au « Plan d'action pour les professions de l'action sociale » signé en décembre 1991 avec les principaux syndicats représentant le secteur, a débloqué 20 MF supplémentaires pour les centres de formation afin d'améliorer leur fonctionnement et d'accroître de façon sélective les effectifs d'élèves d'environ 10 p 100 globalement. Pour ce qui concerne la formation professionnelle, la dotation 1992 (20 MF) sera prioritairement utilisée pour le financement des formations qualifiantes (CAFDES, DEFA, DSTS notamment) et pour les programmes de préformation de 400 jeunes issus de quartiers défavorisés. Au total 3 806 stagiaires seront formés cette année. Elle sera répartie au niveau des directions régionales des affaires sanitaires et sociales pour tenir compte des besoins réels des centres et permettre l'accroissement des capacités. Au total, les crédits atteignent 425 MF pour 1992, soit une hausse de presque 7 p 100 par rapport à 1991. Avec la consolidation de la dotation de 20 MF en 1993, les centres de formation pourront ainsi repartir sur de bonnes bases. De nombreux centres de formation font état à l'heure actuelle de difficultés budgétaires dont il convient d'analyser les causes (structurelles ou conjoncturelles). À cet égard, il faut noter que depuis 1984, le nombre de sections de formation (toutes professions confondues) a augmenté de 11 p 100 alors que les effectifs d'élèves formés n'ont progressé que de 3 p 100. La mise en place généralisée de la comptabilité analytique dans les écoles devrait permettre de cerner avec précision la situation financière de l'appareil de formation agréé par le ministère. Par ailleurs, une réflexion sur le statut et le financement des écoles est engagée, dans le cadre du Plan d'action pour les professions sociales par un groupe de travail placé auprès du directeur de l'action sociale.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60267

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 27 juillet 1992, page 3317